

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_069

Objet : Création d'un emploi non-permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

Séance du mardi deux avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (62) :

Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (16) :

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHEN - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Laurence BARROIS - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_069

Objet : Création d'un emploi non-permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-24, 332-25 et 332-26 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence Action sociale d'intérêt communautaire ;

Considérant que par délibération en date du 19 septembre 2023, le conseil communautaire a adopté le schéma directeur de la petite enfance, qui prévoit une action relative à la mise en place des 1 000 premiers jours ;

Considérant la volonté d'expérimentation du dispositif des 1 000 premiers jours conçue autour des besoins de l'enfant et de ses parents sur le territoire de Cœur de Flandre aggro ;

Considérant l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle sur fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord de 232 340 € ;

Considérant la nécessité de recruter un facilitateur (H/F) au sein d'une Maison des 1 000 premiers jours afin d'accompagner tous les parents et futurs parents qui le souhaitent (dès la maternité) au cours des premières années de l'enfant (4 mois de grossesse au 2 ans révolu de l'enfant) ;

Il vous est proposé :

- de créer un emploi non permanent à temps non-complet (17,5h) pour une durée prévisible de trois ans de facilitateur (H/F) au sein d'une Maison des 1 000 premiers jours dans le grade de sage-femme, grade de catégorie A, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :
 - expérimentation du dispositif 1000 premiers jours conçue autour des besoins de l'enfant et de ses parents sur le territoire de Cœur de Flandre Agglomération,
- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 2 du grade de sage-femme de classe normale,
- le régime indemnitaire instauré par délibérations est applicable,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

